



PAR COURRIEL



Cours municipales
DU QUÉBEC

L'honorable chantal Paré
Cour municipale de la Ville de
Laval

Laval, le 19 décembre 2023

L'honorable Martine Hébert
Juge-présidente
Cour municipale de la Ville de Laval

**OBJET : Projet-pilote sur la mise en place de journées de GESTION :
juin à décembre 2023**

Madame la Juge-présidente,

Le 11 avril 2023, vous preniez la décision de me confier le mandat de mettre en place un projet-pilote concernant l'établissement de journées dédiées à la gestion des dossiers visant les requêtes *Charte* annoncées. Le but : éviter des règlements tardifs des causes entraînant la fermeture de salles de cour.

La présente constitue mon rapport.

Notons que, bien qu'initialement le processus de GESTION ciblait les dossiers « *Charte* », il est rapidement apparu que des dossiers de nature autres pouvaient bénéficier de ce processus : ceux nécessitant une conférence préparatoire (tant criminel que pénal), les réévaluations de refus PMRG, les problèmes de divulgations (sans requête), ceux dont les discussions ou les prises de position se prolongent et même les plaidoyers de culpabilité susceptibles de ralentir de façon significative le rythme requis en salle 1, les journées de volume, ou qui pourraient empiéter sur le temps réservé pour les procès en salle 3.

Un canevas de procès-verbal de GESTION fut créé, avec la contribution significative de madame Pascu et de Me Veilleux, et modifié au fil du temps en tenant compte des commentaires des greffières lors des bilans tenus après les séances. Ce document s'avère maintenant un outil incontournable des journées de GESTION et même, selon les commentaires entendus en salle, fort apprécié des avocats (qui en reçoivent copie) dans la préparation de leur procès.

.../

La soussignée a procédé à la compilation des heures de séances investies, du nombre de dossiers traités et des heures épargnées à la suite de règlements ou de discussions (et admissions) ciblant les enjeux contestés.

Pour les six journées de GESTION (le second vendredi de chaque mois), le bilan se détaille ainsi :

– **temps de cour alloué à ces journées : total de 31 h 55;**

– nombre de dossiers traités : 360 (202 criminels et 158 statutaires);

– **temps de cour épargné : 197 heures.**

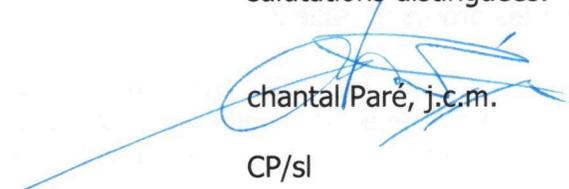
Ce résultat s'explique par deux facteurs : le premier, l'adhésion des avocats de la défense à cette procédure et leur célérité à déposer leurs requêtes. Le second, la promptitude de Me Veilleux et Me Lagacé, pour la poursuite, à procéder à l'étude et au suivi des dossiers. De plus, la soussignée ne peut passer sous silence la communication franche et efficace qui semble exister entre les parties sur les enjeux des causes soumises au processus permettant d'aboutir à des résultats tangibles lors des journées de GESTION.

J'invite Me Veilleux et Me Boulet à transmettre mes remerciements pour le succès de ce projet à tous les avocats concernés.

Je tiens à souligner et à remercier les greffières pour leur rigueur lors de ses journées. Je m'en remets à Me Prud'homme et madame Peate afin de transmettre le tout aux personnes concernées.

En terminant, je tiens à vous remercier, Madame la Juge-présidente, pour l'opportunité offerte de participer à ce projet qui, selon ma compréhension, deviendra permanent, et de votre confiance. Sachez que ma collaboration vous demeure acquise pour assurer la pérennité de ces journées de GESTION.

Demeurant à votre disponibilité, veuillez agréer, Madame la Juge Hébert, mes salutations distinguées.


chantal Paré, j.c.m.

CP/sl

c. c. Me Jean Prud'Homme, directeur adjoint affaires juridiques
Me Josée Veilleux, procureure en chef poursuites
Me Marie-Pier Boulet, présidente — Association québécoise des avocats et
avocates de la défense
Madame Johanne Peate, greffière